

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019
Délibération n°20190228_13

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 56

- dont « pour » : 51

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 5

OBJET : DETR/DSIL 2019 : DEMANDE DE DOTATION D'INVESTISSEMENT POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES – Études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à Mansle – Phase 2

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

OBJET : DETR/DSIL 2019 : DEMANDE DE DOTATION D'INVESTISSEMENT POUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES – Études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à Mansle – phase 2

Vu la décision du Conseil Communautaire n° 20170601_14 en date du 1^{er} juin 2017 relative à l'engagement de la Communauté de communes Cœur de Charente en faveur de l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE et sollicitant le concours financier des partenaires publics,

Vu les demandes de financements déposés auprès des financeurs courant 2017 et 2018,

Vu la proposition soumise au Comité de pilotage du Contrat de Ruralité du Ruffécois réuni le 21 décembre 2018,

Le Président propose à l'assemblée de présenter une demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ruralité du Ruffécois en vue de la réalisation des études préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE (Phase 2).

Il expose le plan de financement prévisionnel de cette 2^{ème} phase :

Etudes préalables à l'aménagement d'un espace d'eau vive à MANSLE :

DEPENSES		RECETTES		
	HT			
Études préalables	300 000,00 €	ETAT - DETR/DSIL	35,00%	105 000,00 €
		ETAT - CNDS	14,00%	42 000,00 €
		EUROPE - FEADER	8,00%	24 000,00 €
		Maître d'ouvrage (emprunt)	43,00%	129 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	TOTAL	100%	300 000,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière décide :

- **D'APPROUVER le projet et le plan de financement prévisionnel,**
- **DE SOLLICITER le concours financier de l'État au titre du Contrat de Ruralité du Ruffécois pour 2019 pour l'opération précitée.**
- **D'INSCRIRE les crédits au budget.**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS